

Communiqué de presse

Lundi 16 juin 2008

Confirmer les accords bilatéraux

Les organisations faïtières de l'économie donnent le coup d'envoi de la campagne en faveur de la reconduction et de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes

La libre circulation des personnes est la clef de voûte des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE. Elle est essentielle pour notre économie. L'expérience démontre que la libre circulation des personnes et les six accords bilatéraux I qui lui sont rattachés ont dynamisé la croissance, l'emploi et la prospérité dans notre pays. Les organisations économiques s'engagent donc avec force pour les accords bilatéraux. En démarrant la campagne dès aujourd'hui, elles soulignent l'importance, pour notre pays, de la reconduction de la libre circulation des personnes et de son extension aux nouveaux Etats membres de l'UE que sont la Roumanie et la Bulgarie.

La Suisse gagne un franc sur trois grâce aux échanges avec l'UE. Partant, un emploi sur trois dépend directement ou indirectement des relations de la Suisse avec l'UE. Des conditions-cadre favorables et stables sont donc essentielles pour l'économie. D'après Gerold Bührer, président d'economiesuisse, la situation est claire: «Les effets positifs d'un marché du travail élargi et d'un accès largement non discriminatoire au marché communautaire, et à ses 490 millions de consommateurs, ont contribué de manière substantielle à la création de 190'000 emplois ces trois dernières années». Il précise encore que la sécurité est garantie grâce au renforcement des accords de réadmission: «L'économie est naturellement aussi favorable à une lutte anticriminalité rigoureuse et au renvoi des délinquants».

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, rappelle que la Suisse a besoin des travailleurs qualifiés de l'UE. C'est grâce à l'ouverture du marché du travail vis-à-vis de l'Europe que nos entreprises ont pu autant saisir les opportunités de croissance inhérentes à la bonne conjoncture mondiale. Les craintes des opposants étaient infondées: «L'immigration est contrôlée; elle est régulée en fonction des besoins de l'économie. On ne constate aucun effet d'éviction.» M. Stämpfli réfute énergiquement l'idée selon laquelle la libre circulation engendre du 'tourisme social': «Au contraire, nos assurances sociales – l'AVS principalement – bénéficient des cotisations versées par les immigrés».

L'USAM considère l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) comme un élément clé de la voie bilatérale empruntée par la Suisse et l'UE. Edi Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers, évoque plus particulièrement la clause guillotine: un refus de la libre circulation mettrait en péril les six autres accords bilatéraux I. Il souligne en outre que «l'éventualité d'une dénonciation de l'ALCP représente un scénario catastrophe pour les PME. L'Union suisse des arts et métiers soutient donc l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie.»

Bernard Rüeger, président de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et entrepreneur, met en avant le fait que la Suisse romande bénéficie pleinement des accords bilatéraux: tous les cantons

romands ont connu une décrue du chômage. Les accords bilatéraux y ont sensiblement contribué. De plus, il souligne que les nouveaux Etats membres de l'UE sont en plein essor, avec des taux de croissance de 5-6 pour cent, et qu'ils renferment donc un potentiel particulièrement prometteur, également pour les entreprises romandes. Considérant que «la voie bilatérale est une réussite sur toute la ligne», il souhaite continuer de récolter les fruits des accords bilatéraux.

Pour toutes questions:
Cristina Gaggini
Téléphone : 078 781 82 39
cristina.gaggini@economiesuisse.ch